

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 21 octobre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 15 octobre 2024 s'est réuni le Lundi 21 octobre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, PERALI Valérie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, BLANCHARD Stéphane, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, FRANCIS Stéphane.

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de BLANCHARD Stéphane à NOSMAS Karen, de FIGUEIRA Muriel à DUBRANA Didier, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie.

H.14

Avenant à la convention annuelle d'objectifs de l'association de LA LIMA

Vu la délibération 2024 E17 du 27 mai 2024 dans laquelle la commune a convenu d'une convention annuelle d'objectifs avec l'association LA LIMA,

Considérant la demande de LA LIMA d'occuper la salle du petit théâtre sur le créneau disponible le jeudi soir, de 18h00 à 20h, à compter du 1^{er} novembre 2024,

Un avenant à la convention annuelle d'objectifs avec l'Association LA LIMA est proposé prenant en compte l'horaire complémentaire du jeudi soir.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré**

- Décide** d'approuver l'avenant à la convention annuelle d'objectifs avec l'association LA LIMA
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Votants : 31 - Abstention : 00 - Exprimés : 31
Contre : 00 Pour : 31 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 21 octobre 2024

La secrétaire de séance
Maud CARUHEL



Signature of Maud Caruhel, accompanied by the official seal of the Municipality of Marmande, Lot-et-Garonne.

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Signature of Joël Hocquelet, accompanied by the official seal of the Municipality of Marmande, Lot-et-Garonne.

Délégation certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 24.10.2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 24.10.2024

La Secrétaire de séance
Maud CARUHEL



Signature of Maud Caruhel, accompanied by the official seal of the Municipality of Marmande, Lot-et-Garonne.

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Signature of Joël Hocquelet, accompanied by the official seal of the Municipality of Marmande, Lot-et-Garonne.